

Matinée développement durable à la Taillat le dimanche 5 juin

L'union de quartiers Buclos Grand Pré et la Mairie de Meylan vous invitent à une matinée découverte de l'Espace Naturel Sensible de la Taillat dont le réaménagement est en cours. Plusieurs animations ludiques et ateliers sont prévus sur place ainsi qu'un jeu de piste écologique pour les enfants. Tenez-vous au courant du programme et inscrivez vous en vous abonnant à l'Écho en ligne.

Kermesse des fleurs samedi 28 mai 2016

Abonnez vous à notre lettre numérique mensuelle l'ÉCHO EN LIGNE pour connaître les dernières nouvelles de votre quartier et devenez correspondant(e) uqbgp.fr Écho en ligne

La vie vue coté meute

Découvrons une nouvelle tendance ! Nous pensions une partie de notre jeunesse désœuvrée, alors même qu'elle inventait, qu'elle innovait en créant une nouvelle activité, « le préhistorisme » au sein même de notre commune. Des groupes organisés comme au temps de nos ancêtres afin de pratiquer des activités saines et enrichissantes. Attention avant de pratiquer il est nécessaire de considérer que nos ancêtres avaient de plus petits cerveaux que nous, il faut donc s'obliger à ne pas réfléchir et faire tout à l'instinct ! Ensemble ils découvrent comment chercher un refuge dans un milieu hostile (une ville emplie d'homo-sapiens) :
▪ Chercher un abri et y pénétrer en usant de toutes les tactiques possibles.



Notre poterie après l'incendie



La «fresque» taguée sur le restaurant scolaire a été effacée depuis

Effraction, casse ou détérioration. La grotte est l'endroit le plus important pour la meute.
▪ Savoir trouver de quoi préparer un feu afin d'avoir un chouette foyer autour duquel se réchauffer et préparer ses futures chasses. Ici pas de cueilleurs, il n'y a que des chasseurs dans la meute.
▪ Utiliser de la peinture afin de marquer les lieux pour laisser des traces aux prochains groupes qui seraient tentés de venir squatter. Laisser son empreinte, comme à Lascaux pour les générations suivantes. Et effrayer les autres meutes.
▪ Apprendre la vie en meute. Savoir reconnaître le dominant, ne pas essayer d'aller contre ses décisions mêmes les plus ridicules ou les plus stupides. Quelles seront les prochaines activités ? Chasse d'animaux sauvages pour se sustenter, hérissons, écureuils, chiens errants ? La survie au sein des autres tribus qui utilisent des outils modernes avec apprentissage du camouflage pour échapper aux prédateurs qui les pourchassent et leurs caméras aux yeux acérés ? Gageons qu'au train où vont les choses, nous en saurons plus rapidement, à n'en pas douter !

Un jeu pour se passer les nerfs



BUT DU JEU.

Avec les élus lulus, joue le jeu du promoteur tuteur : si tu détruis ton ancienne crèche, le promoteur donnera plus de 1M € à la Mairie de Melahan. Trouve la solution la plus simple possible (pour les élus lulus) tout en faisant plaisir au promoteur tuteur. **LES PERSONNAGES.** Les élus lulu, les voisins zinzins, les oiseaux

zinzins, les habitants gnangnans et bien d'autres encore ! **LES TRÉSORS CACHES:** le Parchemin des Lulus (PLU), la charte de consternation, etc. **LES ÉPREUVES:** Coloriage, Maths, Planification, Grammaire, Jeux vidéos, Poligique, Logique, AGE. **3 mois et +.** Pour faire le jeu du promoteur rendez vous sur ... <http://lejeudupromoteur.org> !

Questions pour le Maire et les élus

Madame Maryse Masson
17 Avenue du Vercors Meylan
Monsieur le Maire,
Madame la responsable à l'Urbanisme,

Je me permets de vous rappeler mon intervention du jeudi 17 Mars, lors de la « réunion de concertation » sur l'avenir de notre quartier.

L'intérêt du regroupement des crèches, même s'il n'est pas évident, doit se discuter avec les personnels et les usagers. Les problèmes dont nous avons à débattre aujourd'hui concernent les impacts sur le quartier, c'est-à-dire la pertinence de l'usage de l'ancienne école.

D'abord sur les Buclos, en termes de déplacements, parkings, perte éventuelle d'espaces verts...questions qui concernent essentiellement les habitants des Buclos qui ne manqueront pas de les poser.

Puis, l'impact des constructions à venir sur l'ensemble du quartier, tout particulièrement des copropriétés voisines. Habitant les Grands Crêts, c'est sur ce point que je pose mes questions.

Quels sont les espaces verts et de jeux d'enfants prévus sur le triangle chemin des Sources/avenue du Vercors ? Ils sont indispensables pour le bien-être des habitants et pour le drainage des pluies, dans un terrain qui était un marécage et s'appelle «les sources».

Les parkings seront-ils suffisants pour que les voitures n'envahissent pas les nôtres? Déjà parfois saturés, ils ne peuvent recevoir les véhicules extérieurs.

Nous avons imaginé et acheté notre parc correspondant aux besoins et bien-être des habitants Grands-Crêts, Manival, Emendra. Nous continuons à le payer par son entretien

et ses impôts fonciers. Supportera-t-il sans dommages le doublement de ses usagers ?

Nous avons des copropriétés ouvertes et accueillantes. Nous voulons qu'elles le restent !

Pour des raisons sociales et générationnelles, il est nécessaire de construire à Meylan. Mais l'urbanisme global de la zone doit être pensé, au lieu de vendre « à la découpe » les terrains communaux, laissant les promoteurs libres de leurs choix (évidemment financiers)

J'ai aussi posé une question très simple en fin de séance : quelle est la densité des quartiers, Buclos, Grand-Pré et « Sources » ? J'ajoute quel est le coefficient d'occupation des sols par le bâti et les parkings par rapport aux espaces verts, drainants.

Je n'ai pas eu de réponse à ces questions.

Je fais une proposition nouvelle : peut-on étudier une entrée par le boulevard des Alpes, qui éviterait le bétonnage du centre du quartier par les parkings, si les inconvénients n'imposent pas son rejet immédiat.

Il me semble que l'objet de la réunion était plus de nous montrer qu'on ne pouvait pas faire autrement et que la municipalité n'était pas responsable, que de répondre clairement aux questions d'impact sur le quartier.

Personnellement je considère que : oui, il faut construire, oui des logements sociaux sont indispensables. Mais rien n'oblige la municipalité à n'avoir aucune vision globale de la zone et à participer au « mitage » en parcellisant les ventes de terrains livrés aux promoteurs.

Recevez, Madame, Monsieur, mes sentiments dévoués aux valeurs républicaines et démocratiques

Meylan, 21 Mars 2016



l'Éditorial
du Président
Patrice Vincent

Quel terrible gâchis !

J'IMAGINE que vous n'avez pas pu passer à côté des incendies qui ont touché notre commune et en particulier nos quartiers récemment. Une bibliothèque et un gymnase complètement ravagés et hors d'usage. Et maintenant notre local où avaient lieu nos activités poterie. Incendie suivi de dégradations sur le restaurant scolaire situé au-dessus.

Je me suis longtemps posé la question de la raison d'un tel geste. Mais devant l'abysse bête de tels gestes, j'avoue n'être arrivé qu'à la conclusion que celui ou ceux derrière ces actes n'ont tout simplement aucune conscience de ce que leur geste implique. En dehors du fait que ce sont des actes criminels qui peuvent leur offrir un séjour plus ou moins long derrière les barreaux, ont-ils seulement pensé à celles et ceux qui utilisaient ces équipements ?

Amis, voisins ou famille, tous ces usagers désormais n'ont plus accès à la culture et à des équipements sportifs. A des endroits qui permettent à tout le monde de se rencontrer, de partager, qui sont des vecteurs de mixité sociale et d'enrichissement. Mais bien entendu quand on en arrive à se dire « tiens si on allait foutre le feu à tel truc » on ne peut décemment pas imaginer que ce genre de pensée traverse l'immense vide situé entre les oreilles de ces personnes.

Et maintenant, de nombreuses associations sportives, de nombreux usagers et en particulier les enfants (qu'ils soient dans des clubs ou des écoles alentours) ne peuvent plus pratiquer et ne le pourront plus avant des mois au mieux. Grâce aux services de la mairie et des associations, des solutions ont été trouvées pour que les activités sportives situées au gymnase des Buclos puissent continuer en attendant une éventuelle réouverture de l'équipement dans plusieurs mois au mieux.

Pour ce qui est des activités poterie et terre de l'UQBG les faits sont trop récents pour le moment mais il y a fort à penser que nous ne pourrons assurer avant quelque temps dans le meilleur des cas.

Notre responsabilité en tant qu'association est de participer à trouver des solutions

à tous nos adhérents petits ou grands qui sont impactés et nous-nous y employons du mieux possible. Concernant ces actes indéfendables, il nous semble arriver à un point où nous n'avons plus beaucoup de prise. Que les auteurs soient des jeunes adultes ou des adultes plus âgés, voire des mineurs, des limites sont franchies. Il semble nécessaire désormais de laisser l'enquête se faire et d'attendre que la justice fasse son travail.

Comment en est-on arrivé là ? Sommes-nous individuellement ou collectivement responsables ? Malheureusement il n'est plus l'heure de se poser ces questions. Par contre, il est de notre devoir d'essayer à l'avenir que de tels actes ne se reproduisent plus. Que ce soit par la prévention, le vivre ensemble ou par la répression lorsque malheureusement plus rien ne marche.

Mais il faut croire que nous n'avons pas encore trouvé comment faire pour que ces actes criminels cessent puisque nous voilà à nouveau sous le « feu » des projecteurs. Pourquoi un tel déchaînement contre notre Union de Quartiers ? Pourquoi viser ainsi des lieux associatifs et des lieux publics ? Quelles sont les motivations derrière de tels actes et surtout que pouvons-nous enfin faire pour que les responsables soient punis à la hauteur de leurs actes.

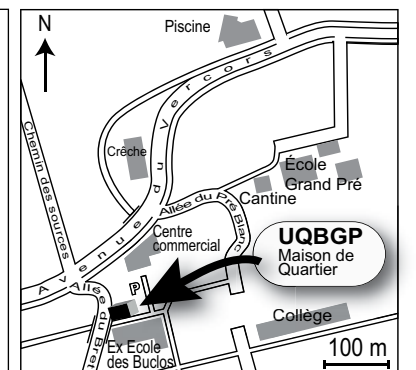
Il y a une note optimiste derrière tout ça, toutes les associations, les unions de quartiers et la mairie travaillent ensemble à trouver des solutions pour que ces actes malveillants n'impactent pas trop la vie des habitants. C'est aussi ça le vivre ensemble, lorsque la solidarité se fait entre les gens pour le bien commun.

Une fois n'est pas coutume, vous découvrirez dans cet Écho du Habert les articles du Collectif Buclos concernant les projets à venir dans nos quartiers et plus particulièrement sur le site de l'actuelle crèche des Buclos. Collectif que nous soutenons dans cette démarche qui vise à demander plus de concertation et un travail avec la Mairie sur l'avenir du site. Vous trouverez d'ailleurs la lettre ouverte que j'ai cosignée avec le Collectif.

P. Vincent

Bureau de l'Union de Quartiers Buclos – Grand-Pré
Président : Patrice VINCENT 06 81 70 62 33
Secrétaire : Marie-Jo SCHOENI 04 76 51 84 78
Trésorier : Alain LE MEUR 06 52 24 74 25

Adresse postale : 7 bis avenue du Vercors - 38240 Meylan
Tél. UQBG 06 52 59 01 88
Site : www.uqbgp.fr - contact@uqbgp.fr
Abonnez vous sur notre site à l'ÉCHO en ligne
l'UQBG sur Facebook : devenons amis !



Chronologie d'une mobilisation citoyenne



Lors de son édition de décembre 2015 **L'ÉCHO DU HABERT** a joué le rôle de lanceur d'alerte auprès des habitants du quartier en mettant en visibilité le projet de la Mairie concernant le devenir de l'actuelle crèche des Buclos. En effet sans qu'aucune concertation citoyenne n'ait été lancée, la mairie a fait le choix de céder (pour une simple question pécuniaire) un bien public à un promoteur qui va transformer cette zone de vie du quartier en monstruosité urbanistique (barre de 90 logements sur une si petite parcelle de 6500 m²). En réponse à cette décision unilatérale de la Mairie, un collectif apolitique s'est constitué afin de monter un projet alternatif.

Durant le mois de janvier et février, nous avons tenté de contacter des élus sans succès.

Le 5 mars une première réunion d'information des habitants a eu lieu à la maison de quartier et a réuni 50 personnes. Le 17 mars les habitants sont ve-

nus nombreux lors d'un atelier de (pseudo) concertation mené par la Mairie afin de remonter leur opposition au projet (100 participants)*.

Le 21 mars lors du conseil municipal, l'opposition se fait écho des craintes des habitants et demande comment la Mairie va y répondre. A l'issue de la séance le maire propose un rendez-vous à l'un des membres du collectif présent dans la salle.

Le 5 avril le Maire reçoit des représentants du collectif, de l'UQBG, des conseils syndicaux. Lors de cette réunion le Maire nous fait part de sa volonté de relancer la concertation lié à l'urbanisation de cette parcelle et nous indique que le projet est gelé jusque là. Nous sommes en attente depuis cette date d'informations du procès verbal de la réunion en Mairie...

Affaire à suivre sur le blog <http://crechemeylan.unblog.fr/>

Damien GUIGUET Maire de Meylan



Il a dit :

Concernant le projet de remplacement de la crèche des Buclos par 90 logements :

« Je suis le seul habilité à signer le contrat de vente avec Grenoble habitat. [...] Actuellement rien n'est engagé avec cette société. [...] Afin de répondre aux craintes

des habitants le projet actuel est gelé et une nouvelle concertation avec les habitants va être lancée »

Source : réunion du 5 avril avec des représentants du collectif, de l'UQBG et des habitants.

Meylan pas comme ça

Les habitants de Meylan et les unions de quartiers ont découvert le projet de Grande Crèche sur le terrain de l'ancienne école des Buclos tout ficelé en novembre à l'issue du conseil municipal.

Toute ficelée également la convention de vente du terrain de la crèche actuelle à Grenoble Habitat pour la construction de 90 logements, (soit 3 blocs R+5, 18 m de haut, avec bétonnage des espaces verts et disparition des chemins piétons) en bordure de l'avenue du Vercors et de la piste cyclable.

La vente de ce terrain communal d'utilité publique n'apparaît d'ailleurs dans la présentation du projet nouvelle crèche que sur une ligne dans la rubrique financement, sous l'intitulé «vente du foncier de la crèche». Aucun projet d'urbanisme n'est abordé.

La concertation sur la nouvelle crèche a été faite exclusivement avec le personnel de la petite enfance et pas avec les habitants, quand à la concertation sur le projet des 90 logements elle a tout simplement été occultée ! «Vous pourrez vous concerter avec le promoteur» nous propose l'adjointe Mme Allemand-Damond lors de la réunion du 17 mars.

De qui se moque-t-on ? On croit rêver ! On est à l'opposé de la charte de concertation diffusée par la mairie et dans le mépris des

habitants.

Cette petite parcelle AL161 est un véritable «poumon vert» entre les deux rives de la rue du Vercors et joue un rôle capital dans l'articulation de ce quartier, d'autant qu'il va considérablement se densifier avec la construction des 84 logements du programme Sources-Lot2 et l'urbanisation prochaine du site PLM.

Un projet monstrueux pour l'impact environnemental, les risques d'inondations (eaux pluviales), la circulation (cycles, piétons et voitures) et pour le cadre de vie des Meylanaï ! Une délégation du collectif Buclos et de l'Union de Quartiers Buclos Grand Pré a été reçue le 5 avril par le Maire M. Guiguét. Il nous avoue être impressionné par notre étude d'impact et notre argumentation. Il nous propose d'ouvrir une réelle concertation avant toute signature.

D'autres usages pour cette parcelle doivent être envisagés au service des Meylanaï : Maison des habitants, Unions de quartiers, associations, espace vert public ...

Rejoignez le collectif Buclos pour vous opposer à une urbanisation aveugle et galopante, préserver votre cadre de vie et maintenir cette identité de «Meylan ville nature».

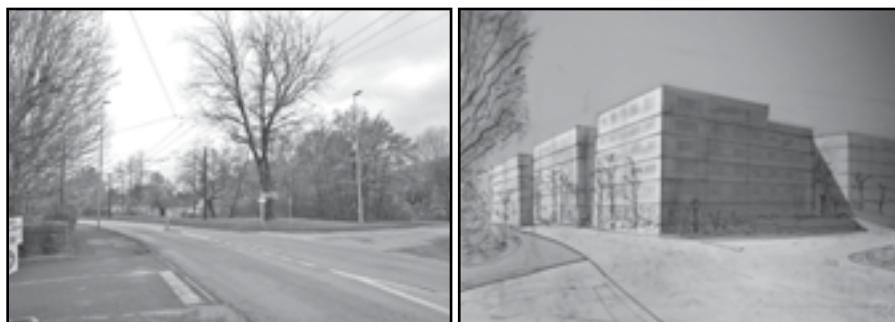
Collectif des Buclos

AVANT - Simulation du projet - APRÈS

dessin J.Y. Courcoux



Piste cyclable avant le tunnel sous l'avenue du Vercors



Carrefour de la crèche et rue du Vercors



Carrefour de la crèche, piste cyclable côté piscine

Lettre ouverte au Maire de Meylan

Vous avez bien voulu donner suite à notre requête et recevoir. le 5 avril dernier, une délégation de membres de notre Union de Quartier et du Collectif qui représentent les habitants du quartier Buclos-Grand Pré. Nous tenons à vous en remercier vivement. Votre disponibilité à notre égard, la qualité de votre écoute et les propositions que vous nous avez faites ont pleinement répondu à nos attentes.

En premier lieu, vous nous avez donné l'assurance que vous n'aviez pris, à ce jour, aucun engagement concernant la vente de la parcelle AL 61 et que le débat sur son avenir restait ouvert. Cette assurance est de nature à apaiser, pour le moment, la très vive tension qui se manifeste dans notre quartier.

En second lieu, votre proposition de mettre en place une structure de concertation, animée par un élu que vous désignerez, correspond bien aux dispositions de la Charte municipale. Soyez assuré, Monsieur le Maire, que nous mobiliserons pour cette concertation toutes nos énergies et toutes nos compétences avec l'espoir de parvenir à une décision qui réponde au souhait des habitants de notre quartier, à savoir l'abandon du projet d'urbanisation de cette parcelle tel qu'il est envisagé par le conseil municipal.

Avez exprimant à nouveau notre satisfaction quant à la démarche que vous avez décidé d'engager, nous vous prions de bien vouloir agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre respectueuse considération.

Le responsable du Collectif
Mathieu COLLET

Le Président de l'Union de Quartier
Patrice VINCENT

Auprès de ma parcelle... à vendre.

Au fil de nombreuses années des amis ou des connaissances m'ont exprimé leur engouement en découvrant nos quartiers meylanaï. On m'a évoqué le Canada, on s'est étendu sur le mélange d'espaces verts, pistes cyclables et habitations... Il faut peu de chose pour tout faire basculer. Hier encore je regardais un pic épeiche sur le tronc d'un arbre de la parcelle voisine.

Ce soir, les chauves souris virevoltent, elles seront présentes pour dévorer les moustiques. Et je songe à ce projet insensé qui va transformer cette petite parcelle arborée, modeste, mais qui contribue à une coulée verte. Son impact est aussi sociologique, d'utilité publique. Elle apporte de la quiétude, tant vue de la route que de nos quartiers.

C'est un lieu de ressourcement... Il ne faut pas négliger non plus son impact dans le paysage depuis les immeubles de part et d'autre de l'avenue du Vercors. Elle isole de la route et réduit le bruit côté SOURCES par la présence de ses arbres (10 000 véhicules par jour actuellement...). Il faut réaliser que la parcelle comprend une grande butte centrale entre la piste cyclable et le chemin piéton qui l'entoure. Lors des canicules estivales qui s'accroissent, on bénéficie de fraîcheur grâce à la pelouse et aux arbres. Elle absorbe les torrents d'eau qui dévalent par tous les chemins lors des orages. Le chemin piéton est aussi inclus dans la parcelle. C'est un lieu de passage puisque on l'emprunte pour rejoindre le centre commercial, les arrêts de bus, la piscine, l'école, le collège, la crèche, la bibliothèque, le gymnase... pour se promener, courir (on accède facilement à l'Isère). Cette circulation va s'accroître avec

les nouveaux logements des SOURCES 2. C'est autre chose qu'un trottoir, on s'y rencontre car c'est naturel de s'arrêter sur ce genre de chemin. On y voit des familles, des anciens, des tous petits qui investissent la butte, qui utilisent leurs vélos. C'est donc un vecteur de convivialité et d'intégration au sein du quartier, il incite à un autre comportement qu'en milieu strictement urbain. Ça permet un recul de l'anonymat et une création de lien dans la vie de quartier. Ce sera difficile d'y renoncer, d'autant que la piste cyclable est fréquentée et ne permet pas de concilier les vélos et les piétons. Il faut garder ce chemin piéton en parallèle de la piste cyclable.

Le défi qu'a su relever Meylan d'une urbanisation réfléchie pour garder une belle qualité de vie tient à l'impression de ne pas être coupé de la nature ni enfermé dans une succession d'espaces clos. Mais les espaces verts des copropriétés alentours n'ont pas pour vocation de pallier au manque d'espace extérieur commun et public. La place laissée à la flore permet une présence de la faune, c'est plus facile à détruire qu'à reconstruire. Un habitat trop dense sans espaces verts en proportion est un facteur de disparition de vie naturelle. C'est pourtant une manière d'éduquer et de sensibiliser nos jeunes que de garder ce contact possible. Trop de densité diminue le bien être, augmente et exacerbe les tensions, tend à l'insécurité à terme. Ce choix de protection est une responsabilité, on ne pourra pas revenir en arrière. Depuis ma fenêtre, je crains les décisions actuelles.

Françoise Fruchart



DANGER ! RISQUE D'INONDATION

Intervention faite par une habitante du quartier, hydro géologue lors de notre rencontre avec le Maire le 5 avril.

Je souhaite exprimer ici mes inquiétudes par rapport à votre projet. Je suis inquiète car je pense que ce projet va aggraver le risque d'inondation dans le quartier des Buclos et je crains aussi des désordres dans l'écoulement des eaux souterraines.

La parcelle que vous projetez d'urbaniser est située dans un contexte hydraulique tout à fait particulier.

Elle est allongée essentiellement Nord-Sud, c'est à-dire dans le sens des écoulements. Sa topographie est en pente vers le Sud.

Elle est encadrée à l'Est par l'avenue du Vercors et par un chemin piétonnier et à l'Ouest par un autre chemin piétonnier et une piste cyclable qui, tout à fait à l'aval de la parcelle, traversent l'avenue du Vercors par un passage souterrain.

Mais, surtout, elle est longée à l'Est, sur environ les 2/3 de sa longueur, par un ruisseau .dont le cours est tantôt libre tantôt souterrain. Il débouche d'un souterrain à l'entrée nord de la parcelle et coule libre, en situation topographique dominante le long de celle-ci. Il est ensuite contraint par deux passages busés en aval sous l'avenue du Vercors..

Sur le plan réglementaire, ce ruisseau est classé en rouge R 1' c'est-à-dire en zone d'interdiction. L'aléa inondation y est maximum : de classe 1'3 ce qui correspond à un risque fort d'inondation de pied de versant. Cette parcelle est, en cas de fortes pluies, le principal réceptacle des eaux de ruissellement en raison :

- de sa topographie en pente, avec un point bas et étroit au niveau du passage piétons/cycles sous l'avenue du Vercors ;
- de la position dominante du ruisseau qui la longe et qui présente un risque fort d'inondation. Ce risque est potentiellement aggravé par un passage busé sous la route et par la présence d'une grille à l'entrée du parcours souterrain aval. Ces aménagements peuvent accroître le risque d'inondation par sous-dimensionnement et/ou embâcle ;
- du fait que les eaux pluviales de tout le quartier amont sont véhiculées par la chaussée en pente de ce chemin et arrivent, elles aussi, en amont de la parcelle et contribuent au risque d'inondation.

Tout cela a été très clairement illustré par l'orage du 6 juin 2010 qui a provoqué d'importants dégâts dans le quartier des Buclos. (voir vidéo <https://www.youtube.com/watch?v=xL719kqXFT4>)

Si votre projet est réalisé, il faut bien avoir conscience que malgré les aménagements du constructeur, le risque d'inondation sera aggravé pour tout le secteur des Buclos.

En effet, plus les surfaces imperméabilisées sont importantes, plus le ruissellement et la concentration des eaux est rapide. A contrario, une zone naturelle, non construite ni goudronnée, joue un rôle tampon car elle ralentit la crue et permet éventuellement à une partie de l'eau de s'infiltrer.

En ce qui concerne les eaux souterraines, le nom de ce petit quartier est significatif : il s'appelle les Sources et les habitants sont régulièrement confrontés à des venues d'eau ou à des problèmes d'évacuation.

Vous savez que notre sous-sol est constitué d'alluvions très hétérogènes, avec une nappe peu profonde, et que tous les travaux qui le touchent peuvent engendrer des désordres irréversibles.

C'est particulièrement vrai dans ce petit quartier qui est sensible, avec des immeubles très proches des constructions envisagées.

Pour terminer, je reviens aux aspects réglementaires : il y a plusieurs contraintes sur cette parcelle, preuve de sa fragilité et de son intérêt. Il y a d'abord les contraintes liées au ruisseau. Le PPRN indique (p. 13) qu'en toutes zones une marge de recul de 10m doit être respectée pour les canaux et chantournes et de 5m pour les fossés. Et que, pour les torrents qui sont partiellement ou totalement busés (p.19) c'est 10 mètres.

Quant au PLU il protège les éléments paysagers suivants : le boisement d'environ 1/4 de la parcelle et la haie à l'ouest de la parcelle (classées Vgtn). Il est impossible d'y toucher sans une autorisation préalable.

Ce projet est complètement déraisonnable et je n'imagina pas que des constructions puissent être faites sur ce secteur sans avoir au préalable fait réaliser une étude hydraulique détaillée du site, qui prenne en compte les eaux superficielles et les eaux souterraines

Nous avons ici une zone vulnérable avec un équilibre très fragile, la raison voudrait qu'elle soit respectée et rendue à un état naturel.

Vous avez aujourd'hui l'opportunité d'aménager cette parcelle pour mieux protéger le quartier : je souhaite que vous y réfléchissiez.

